



L'UNION DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

Séverine Cavagnac-Wurtz,
secrétaire fédérale à l'exercice libéral

L'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) a été créée par la loi portant réforme de l'Assurance maladie du 13 août 2004 ; elle regroupe des représentants de 22 organisations syndicales de professionnels de santé en exercice libéral en France, reconnues officiellement les plus représentatives. Sa composition prend en compte les effectifs des professions concernées.

L'UNPS représente 12 professions de santé, soit près de 400 000 professionnels libéraux :



- audioprothésistes
- chirurgiens-dentistes
- biologistes responsables
- infirmiers
- masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs
- médecins généralistes et spécialistes
- orthophonistes
- orthoptistes
- pédicures-podologues
- pharmaciens titulaires d'officine
- transporteurs sanitaires
- sages-femmes

Depuis juillet 2018,

la présidente de l'UNPS est **Jocelyne Wittevrongel**, pharmacienne et vice-présidente de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF).

Anne Dehêtre est vice-présidente de l'UNPS.

Composition du bureau :

- **Jocelyne Wittevrongel** : présidente de l'UNPS - Vice-présidente de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)
- **Anne Dehêtre** : vice-présidente de l'UNPS - Présidente de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO)
- **Tristan Marechal** : vice-président de l'UNPS - Union nationale des syndicats des masseurs-kinésithérapeutes libéraux (UNSMKL)
- **Catherine Mojaïsky** : vice-présidente de l'UNPS - Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD)
- **Jean-Paul Ortiz** : vice-président de l'UNPS - Président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)
- **Daniel Paguessorhaye** : vice-président de l'UNPS - Président de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR)
- **John Pinte** : vice-président de l'UNPS - Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL)
- **François Wilthien** : vice-président de l'UNPS - Premier vice-président du Syndicat des médecins généralistes de France (MG France).
- **William Joubert** : secrétaire général de l'UNPS - Secrétaire général du Syndicat des médecins libéraux (SML)
- **Jacques Le Voyer** : trésorier général de l'UNPS - Vice-Président de l'Union dentaire (UD)
- **Serge Coimbra** : secrétaire général adjoint de l'UNPS - Président de la Fédération nationale des podologues (FNP)
- **Laurent Milstain** : trésorier général adjoint de l'UNPS - Président du Syndicat national autonome des orthoptistes (SNAO)

L'UNPS a notamment pour buts d'émettre des propositions relatives à l'organisation du système de santé français ainsi qu'à tout sujet d'intérêt commun aux professions de santé, et en particulier en ce qui concerne l'organisation des soins entre professionnels libéraux et secteur hospitalier, la démographie professionnelle, la permanence des soins, la formation interprofessionnelle et la maîtrise médicalisée.

De plus, l'UNPS négocie avec l'Assurance maladie l'Accord-cadre interprofessionnel (Acip).

L'UNPS est consultée et rend des avis sur certaines propositions de décisions de l'Uncam.

L'UNPS examine annuellement un programme de concertation avec l'Uncam et l'Unocam (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire).



Les travaux de l'UNPS se sont structurés autour de **5 groupes de travail**

- Formation et démographie.
- Exercice coordonné interprofessionnel.
- Dispositions sociales et fiscales.
- Informatique.
- Qualité, sécurité, pertinence.
- Europe.

L'UNPS participe également à de nombreuses instances et comités externes.

Ses représentants siègent notamment :

- Au HCAAM (Haut conseil à l'Assurance maladie),
- à la Conférence nationale de Santé (CNS),
- au GIP INDS (Institut national des données de santé),
- à l'Asip Santé,
- au GIE-Sésam Vitale,
- au Bureau central de Tarification (BCT),
- au Comité de suivi des Prado,
- à l'instance de concertation sur le parcours santé accueil-éducation des enfants de 0- 6 ans,
- au COSL du plan national maladies rares (PNMR),
- au Comité de suivi des expérimentations de télémédecine,
- au Comité national de suivi des plateformes territoriales d'appui (PTA),
- au Comité de pilotage national sur le parcours de soins des personnes âgées (Copil Paerpa),
- au Conseil stratégique de l'innovation en santé,
- au Comité national pour le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement en fin de vie,
- au Conseil européen des professions libérales (Ceplis),
- au Conseil d'administration de la FNEHAD,
- au Cotip (comité technique interprofessionnel de modernisations des échanges) et au CSA (comité de suivi de l'accord) de l'Acip.